

PLEUDIHEN



FÊTE DES DORIS EN VALLÉE DE LA RANCE SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 AOÛT 2016

La 18ème Fête des doris se déroulera les samedi 27 et dimanche 28 août dans la Vallée de la Rance. Cette Fête maritime conviviale réunit chaque année une flotte de doris d'une centaine de bateaux qui navigue de cale en cale et relie les 2 rives de La Rance tout au long du week-end, accompagnée de yoles de mer, de vieux gréements, tous passionnés par l'histoire des Terre-Neuvas. Cette manifestation a pour objectif de valoriser le patrimoine maritime de La Rance.

La Fête des doris est organisée par l'Association pour le Développement de la Vallée de la Rance (A.D.V.R.) qui regroupe 12 communes des deux rives de la Rance, de Saint-Malo et Dinard au nord, jusqu'à Pleudihen-sur-Rance au sud.

Le programme de navigation et d'escales sera le suivant :

Samedi 27 août : Rassemblement à partir de 9 h – Départ à 9 h 30 précises

Départ :	Arrivée :
9H30 : La Richardais (la cale)	10H00 : Pleurtuit (Cancaval)
10H30 : Pleurtuit	11H00 : Quelmer (La Passagère)
11H30 : Quelmer	12H00 : St-Jouan-des-Guérets (Le Vallion)
12H30 : Saint-Jouan-des-Guérets	13H15 : Le Minihic-sur-Rance (Garel)

Escale déjeuner au Minihic-sur-Rance

Départ :	Arrivée :
15H00 : Le Minihic-sur-Rance	15H30 : Saint-Suliac (Le port)
16H15 : Saint-Suliac	17H15 : Langrolay-sur-Rance (Le Roué)
17H45 : Langrolay-sur-Rance	18H30 : Plouër-sur-Rance (centre nautique)

20 h 00 : Soirée festive à Plouër-sur-Rance sur le parking du port de plaisance

Repas (payant) et animation musicale

Ouvert aux équipages et grand public. Nombre de places limitées.

Dimanche 28 août : rassemblement à partir de 9 h – Départ à 10 h précises

Départ :	Arrivée :
10H00 : Plouër sur Rance (centre nautique)	10H30 : Pleudihen-sur-Rance (Mordreuc)
11H00 : Pleudihen-sur-Rance	12H45 : La Ville-ès-Nonais (Vigneux)

13 h 00 : Escale déjeuner à La Ville-ès-Nonais à Vigneux

Restauration sur place.

LA SOIREE FESTIVE : Repas, chants et danses se dérouleront sur le port de plaisance à Plouër-sur-Rance à partir de 20h. Soirée musicale animée par les HOODOOS (repas payant - voir numéros de réservation ci-dessous).

Chaque escale sur les cales est animée : musique traditionnelle, boissons et en-cas pour les équipages. Le public est invité à se mêler à ces joyeux navigateurs et à profiter de l'ambiance très conviviale !

INSCRIPTION NAVIGATION ET RESTAURATION ÉQUIPAGES - Tous les propriétaires de doris et autres bateaux à rames sont invités à s'inscrire auprès du : GIT - Dol-de-Bretagne au 02.99.48.34.53 et/ou M. Lefeuvre – Mairie de La Ville-ès-Nonais au 02.99.58.41.92.

RÉSERVATION RESTAURATION GRAND PUBLIC

Samedi soir - Plouër-sur-Rance : 02.96.89.10.00 - mairie du lundi au samedi matin : Adulte : 15 € - Enfant : 9 €

Dimanche midi - La Ville-ès-Nonais : 02.99.58.94.12 – mairie du lundi au vendredi : Adulte : 12 € - Enfant : 8 €

Informations et programme détaillé : Groupement d'Intérêt Touristique du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – Bretagne Romantique 5 bis, place de la cathédrale à Dol-de-Bretagne Tél. : 02.99.48.34.53 (du lundi au vendredi) Mail : info@paysdelabaie-mtstmichel.com et dans toutes les mairies des bords de Rance, offices du tourisme.

Village

26/08/2016 n°1863

www.pleudihen.fr

FORUM ASSOCIATIF

Le forum des associations aura lieu le **VENDREDI 2 SEPTEMBRE** prochain, de 17h à 21h, à la salle des fêtes (extension).

Rappel aux associations qui n'ont pas encore déposé les coupons d'inscription en mairie : merci de le faire au plus vite.

CENTRE CULTUREL

bimpleudihen@wanadoo.fr

✓ **BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55**

Mardi	9h-12h	
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi		14h-18h
Vendredi	9h30-12h	
Samedi	9h30-12h30	

Du 3 au 30 septembre 2016 :

Exposition photo « LUMIERES »

la Lumière se voile
de toutes les lumières

Yvonne-Hélène LEBIGOT

« Son passé est riche d'expériences et de voyages. Elle a l'âge d'être une *mammig*. Son esprit est à la fois vif et plein de silence.

La photographie est une de ses passions créatives. Son approche très technique s'efface devant l'angle de vue de sa vision avec une profondeur toujours poétique et philosophique. La photo, pour elle, est un prétexte pour mettre en mouvement la pensée et rendre perceptible ce qui ne l'est pas. Elle se sert de son art comme d'une métaphore. Telle est sa signature. »

Aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Entrée Libre.

Infos pratiques

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)

Médecin : 15

Pharmacie : 3237

Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires » : contact Pleudihen : 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64

Taxi LEMOINE : 06.08.54.09.22

MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage dans les villages (tous les 15 jours – semaine paire) : **mardi 6 septembre**. Dans le bourg : **tous les mardis**.

- date à retenir : le 28 août 1916, le Maréchal Paul VON HINDENBURG devient le chef de l'armée allemande.

* * *

Extrait du mensuel Terre Information Magazine de Mai 2016 : « Fonctionnement et enseignements de LA VOIE SACRÉE »

La Voie Sacrée. 57 km de route départementale reliant Bar-le-Duc à Verdun. Pendant onze mois, nuit et jour, 9 000 véhicules jettent dans la bataille 2 400 000 hommes en renfort et plus d'un million de tonnes de munitions, matériels et approvisionnements divers, transformant la fragile barrière de février en une digue infranchissable. Au mois de juin, on dénombre jusqu'à 6 000 passages de camions par jour.

Le 21 février 1916, lorsque débute l'offensive allemande, voilà déjà trois jours que le **capitaine Doumenc se prépare à y faire face. Officier adjoint des services automobiles du Grand Quartier Général, Doumenc innove en créant la première commission régulatrice automobile (CRA) et obtient du général Herr le contrôle complet de l'unique route disponible pour ravitailler la ville, reliant Bar-le-Duc à Verdun.** Les voies ferrées étant détruites ou sous le feu ennemi, il ne subsiste qu'une ligne à voie étroite, le « **Petit meusien** », de faible capacité, réservé à l'acheminement des vivres et à l'évacuation des blessés.

Les **57 km** de cette départementale sont désormais **exclusivement réservés au double flux de véhicules**, l'un montant vers le front avec renforts, matériels et munitions, l'autre descendant vers l'arrière les troupes relevées et les blessés. Les convois hippomobiles et les piétons doivent impérativement emprunter des cheminements parallèles.

Ce **nouveau concept de « route gardée »** permet un trafic ininterrompu, grâce à une organisation rigoureuse. **Tout véhicule en panne est immédiatement poussé au fossé et, à tous les carrefours, des régulateurs contrôlent la circulation.** La route est découpée en six cantons, dotés de moyens de liaison, de surveillance et de dépannage. Elle est contrôlée en permanence par la CRA, installée à Bar-le-Duc et reliée par téléphone à l'état-major du groupe d'armées, à la direction des arrières et aux PC des cantons.

UN IMMENSE BOURBIER

La mécanique bien huilée, qui fonctionne durant les premiers jours par un froid persistant, se grippe le 1^{er} mars avec l'arrivée du redoux. **La « première autoroute de l'histoire » se transforme en un immense bourbier** dans lequel les camions s'enlisent et bloquent le passage. Si la situation n'est pas rétablie **dans 72 heures, ce sera le désastre.** 8 500 territoriaux sont immédiatement mobilisés pour extraire des carrières voisines les **800 000 tonnes de pierres tendres** qu'ils jettent à la pelle, inlassablement, sous les roues des camions. Impossible d'employer des rouleaux compresseurs qui ralentiraient le trafic : **les camions eux-mêmes, roulant à 15 km/h, remplissent ce rôle avec leurs roues à bandage plein.** La route tiendra ! Territoriaux, blessés légers devenus inaptes au combat en première ligne, volontaires titulaires du permis de conduire, **les conducteurs des sections de transport font leur devoir sans faillir.** Sans répit, jour et nuit, par tous les temps, ils restent au volant 18, 24 et parfois même 40 à 50 heures de suite dans les périodes les plus critiques, donnant le maximum que l'on peut exiger des forces humaines.

« Pour nous pauvres fantassins, les conducteurs des sections de transport sont de vrais Poilus. »

(Le Camouflet, journal de la 150^e DI)

La départementale Bar-le-Duc-Verdun consacre la victoire du camion français sur le rail allemand, méritant ainsi amplement l'appellation de « Voie Sacrée » que lui donnera l'académicien Maurice Barrès.

L'HÉRITAGE DE LA VOIE SACRÉE

La Voie Sacrée illustre **l'importance vitale des transports opérationnels par voie routière.** Elle est à l'origine de la création des unités de circulation et de leurs principes d'emploi. **Elle voit également naître les insignes d'unités : de « la vache qui rit » au « ver luisant », peints sur les portières et les ridelles des camions.** En effet, la régulation du trafic nécessite sur le terrain l'identification des différents convois à l'aide de signes distinctifs.

Sur tous les théâtres, les tringlots (soldats de l'arme du TRAIN/circulation routière et transport) de 2016 œuvrent toujours dans l'esprit de la Voie Sacrée. Le 23 mars dernier, lors de la fête du Train à Bourges, l'arme a honoré avec faste ses anciens et a baptisé « Voie Sacrée » la promotion 2016 des jeunes engagés du CFIM de la 1^{ère} BL (Brigade logistique).

Le comité de rédaction: I.Malabeux et J.Reungoat.

STADE PLEUDIHENNAIS – Dimanche 28 août - Coupe de France – 2^{ème} tour. L'équipe Senior A (DRH) se déplace au stade Evrannais (D1) à 15h.

CLUB DES AINES - Mardi 30 août, permanence à la mairie, 10h30 à 11h30 pour le règlement de la sortie Beauval/Valencay du 15 et 16 septembre.

LA CHAPELLE FLEURIE

Chapelloises, Chapellois, Le **samedi 3 septembre** aura lieu le traditionnel repas de notre village à partir de 19h. Vous pouvez vous inscrire auprès de Mme HARROUARD ☎ 02.96.83.30.63 ; de Mme LE FILLEUL ☎ 02.96.83.27.33 ; de Mme MARCEL ☎ 02.96.83.25.90

LA COQUENNAIS – LES BAS CHAMPS

Un **apéritif dinatoire** aura lieu le **samedi 3 septembre à partir de 18h** devant la maison de Mr et Mme BOUGAULT, (chemin de la belle Gris au bout de la digue). Soyez les bienvenus ! A chacun d'apporter quelques mises en bouche sucrées ou salées à partager. Vous pouvez vous inscrire auprès de Maryvonne SIMONOT (06.89.31.82.99) ou Marie-Thérèse CUVELIER (06.63.44.64.68)

SOCIETE de CHASSE PLEUDIHEN

Samedis 3 et 10 septembre : battues aux nuisibles.
Tous participants à la battue devra avoir délivré sa carte de sociétaire et actionnaire au 38 rue de St Malo le samedi 3 septembre de 7h à 7h45, être porteur du permis, de l'assurance, du gilet fluo orange, d'une trompe de chasse.
Pour les chasseurs ne participant pas aux battues, la délivrance des cartes se fera le vendredi 16 septembre de 18h à 19h – salle Beaumarchais.

LA SALICORNE - L'association la Salicorne propose à tous les habitants des Villes Morvues, de la Ville Ger et de la Gravelle de se retrouver le **dimanche 11 septembre** à midi pour un repas chez Marguerite et Camille Gaboriau à la Ville Ger. Chacun apporte son pique-nique. L'association s'occupe de l'apéritif, de préparer un barbecue pour ceux qui voudraient faire griller, et du café. Nous pourrions partager nos desserts. Apportez vos jeux pour l'après-midi.

RALLYE des Amis du Patrimoine - Les Amis du Patrimoine organisent un rallye ouvert à tous le **dimanche 18 septembre**, que vous ayez une voiture ou pas. L'engagement est de 5 euros par équipage. Départ : 9 h à la salle Beaumarchais. Prévoir un pique-nique.
S'inscrire de préférence auprès de M. Pierre CHOUIN au 02.96.83.33.43

RANCE JEUNESSE ANIMATION - A partir du **jeudi 15 septembre**, l'association propose un cours de danse Country animé par Mylène. Inscriptions et renseignements au forum des associations le **vendredi 2 septembre** ou auprès de Jeannine DUFEIL au 02.96.83.24.70

ARRETE temporaire du 27 juillet 2016

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 9 septembre 2016, la circulation des véhicules est interdite de 9h à 16h30 sur la D676 du PR 12+001 au PR 14+0839 (Miniac-Morvan) située hors agglomération. Cette disposition ne s'applique pas aux riverains, quand la situation le permet.

Article 2 : Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Elle emprunte les voies suivantes : D57 (Côtes d'Armor) D309, D9, VC 364, D637 et D73.

Article 3 : Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes : D73, D118, D73, D637, VC Le Chemin Bleu, D29 (Côtes d'Armor), VC Le Clos Olivier et D795 (Côtes d'Armor).